



RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE

Numéro – 42 – Spécial

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 2 octobre 2026

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne



Sommaire
Recueil des Actes Départementaux de l'Indre Spécial n° 42
du 2 octobre 2026

(R.A.D.I.)

Arrêté n° 2026 D 1058 du 2 octobre 2026 – PORTANT organisation d'une enquête publique pour le déclassement de l'aire de repos de la R.D. n° 918 à MEUNET-PLANCHES.



ARRÊTÉ N° 2026-D-1058 du 02 OCT. 2026

**portant organisation d'une enquête publique pour le
déclassement de l'aire de repos de la R.D n° 918 à MEUNET-
PLANCHES**

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R 131-3 à R 131-8,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2026 dressée le 8 décembre 2025 par Monsieur Didier ARTUS, Président du Tribunal Administratif de LIMOGES,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Indre en date du 28 septembre 2026,

Vu le dossier constitué conformément aux textes visés ci-dessus pour être soumis à enquête publique,

ARRETE :

Article 1 –

Il sera procédé à une enquête publique pour le projet de déclassement du domaine public départemental de l'aire de repos de la R.D n° 918 sur la commune de MEUNET-PLANCHES.

Article 2 –

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Yannick BARBAN. Le siège de l'enquête sera situé à la Mairie de MEUNET-PLANCHES où toutes les observations pourront y être adressées par écrit.

Article 3 –

Les pièces du dossier de l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la Mairie de MEUNET-PLANCHES pendant 15 jours consécutifs, du 2 au 16 novembre 2026 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la Mairie (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h 00). Chacun pourra consigner ses observations sur ce registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête en Mairie de MEUNET-PLANCHES.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne en Mairie de MEUNET-PLANCHES le lundi 16 novembre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, les observations du public.

Article 4 –

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, signé par le commissaire-enquêteur, qui devra transmettre, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil départemental de l'Indre, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Article 5 –

L'enquête prescrite par le présent arrêté fera l'objet d'un avis au public par tous procédés en usage dans la commune de MEUNET-PLANCHES et notamment par voie d'affiches.

Cet affichage interviendra quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Parallèlement, l'arrêté sera inséré, en caractères apparents, dans deux journaux locaux diffusés dans le Département. Cette insertion interviendra huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Article 6 –

Le Président du Conseil départemental de l'Indre, le Maire de MEUNET-PLANCHES, le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

02 OCT. 2026



Marc FLEURET
Président du Conseil départemental.

AFFICHE le

02 OCT. 2026

Délai et voies de recours Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.